

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 février 2025

Bureau d'études techniques

La CFTC signe un accord innovant pour promouvoir le dialogue social dans l'entreprise

Après de longues négociations au sein de la branche BETIC, la CFTC a choisi de signer, le 18 février 2025, un accord ambitieux aux côtés de la CFDT, de la CGT, de la CFE-CGC, de la fédération Cinov et de la fédération Syntec. Cet accord vise à renforcer le dialogue social et à améliorer la reconnaissance des mandats syndicaux.

Tout au long des discussions, la CFTC a insisté sur l'importance de considérer l'ensemble du dialogue social en France : au sein des entreprises, au niveau de la Branche et à l'échelle nationale.

L'ambition de la CFTC d'aller plus loin que la loi en matière de reconnaissance du dialogue social, a permis de mettre en place plusieurs dispositifs innovants au niveau de la Branche :

- **L'adaptation de la charge de travail** du salarié mandaté afin d'assurer la continuité de sa carrière professionnelle tout en lui permettant d'exercer ses missions syndicales sereinement ;
- **La création d'une Action Collective Nationale** de formation commune destinée aux représentants syndicaux et employeurs de la branche, visant à favoriser une compréhension partagée des règles et des enjeux du dialogue social ;
- **La reconnaissance des compétences acquises dans l'exercice des mandats syndicaux** (y compris ceux de la Branche), avec un accès facilité aux dispositifs de formation favorisant une évolution ou une reconversion professionnelle ;
- **L'extension de la garantie d'évolution de la rémunération** prévue par la loi « Rebsamen », aux mandats de Branche, afin d'éviter tout impact négatif sur la rémunération des salariés concernés.

Au-delà de ces avancées concrètes, cet accord a une portée plus large qui touche à la conception même du dialogue social en France et aux moyens qui lui sont donnés pour assurer sa pérennité et son efficience.

C'est donc sans hésitation que la CFTC a choisi de signer cet accord, qui constitue une référence pour les futures négociations de branche sur ce sujet.